

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

FEVRIER 2021

1. Informations paroissiales

- ❑ La prochaine célébration aura lieu le **dimanche 07 février 2021** (messe) à 17 h 00 en l'église Saint Maurice. Sa durée sera adaptée au couvre-feu, afin de permettre aux participants de regagner leur foyer avant 18 h 00.
- ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
 - Nos célébrants :
 - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
 - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
 - Nos personnes relais :
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
 - Samuel GRAFF, référent à la Communauté de Paroisses (Tél. : 03.89.40.99.94) ;
 - Claire MUNCK pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
 - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr

- ❑ Quête pour le chauffage :

En raison du contexte sanitaire, les membres de la Fabrique de l'Eglise ne passeront pas dans les foyers pour collecter les dons.

Les paroissiens sont invités à remettre leur don dans l'enveloppe jointe au présent bulletin et à la déposer soit dans la boîte aux lettres de Vincent MUNCK (41 rue Principale), soit dans celle de la mairie (les chèques sont à libeller à l'ordre de la Fabrique de l'Eglise de Hirtzbach).

Un reçu fiscal sera délivré pour tout don à partir de 15 €, au moyen du talon également annexé à ce bulletin, à joindre avec le don dans l'enveloppe.

D'avance un grand merci pour votre soutien.

- ❑ Toute information nouvelle se rapportant à la vie de notre paroisse est affichée régulièrement sur la porte de l'église.
- ❑ Restauration intérieure de la chapelle Sainte Affre :

Les travaux de mise aux normes électriques, d'installation d'un chauffage et de peinture du plafond et des murs sont sur le point de s'achever.

Nous envisageons à présent de restaurer les trois autels (le maître-autel et les deux autels latéraux).

Nous en appelons à la générosité des habitants qui, tout comme nous, sont attachés à la préservation de ce patrimoine culturel emblématique et historique de la partie haute de notre village.

D'avance un grand merci !

2. Infos COVID à compter du 10.01.2021

L'évolution de la situation sanitaire a conduit les autorités à décréter un couvre-feu à partir de 18 h 00, rendant les déplacements interdits de 18 h 00 à 6 h 00 à compter du 10 janvier 2021.

Seuls quelques déplacements dérogatoires sont autorisés de façon très limitée de 18 h 00 à 6 h 00 du matin.

Ces déplacements figurent sur l'attestation dérogatoire dont il convient obligatoirement de se munir durant les horaires du couvre-feu, et qui est tenue à la disposition du public dans le hall d'entrée de la mairie (à présenter au contrôle avec une pièce d'identité et tout justificatif attestant du motif dérogatoire de son déplacement).

Des justificatifs dérogatoires spéciaux sont également requis en cas de déplacement lié à un motif professionnel ou à un motif scolaire (se rapprocher de votre employeur ou de l'établissement scolaire pour leur délivrance).

Informations récentes

- Pratique sportive des mineurs : depuis le 16.01.2021, et pour une durée de 15 jours minimum, les publics mineurs ne peuvent pratiquer leurs activités physiques et sportives qu'en extérieur.
- S'agissant des déplacements vers l'Outre-mer et les retours en métropole, les voyageurs doivent désormais se soumettre à un isolement de 7 jours, et ce peu importe leur test négatif ou leur état de santé.

3. Campagne vaccinale contre le Covid 19

Annoncée par le Premier Ministre lors de la conférence de presse du 14.01.2021, la campagne vaccinale contre la Covid 19 est ouverte officiellement depuis le 18 janvier 2021 à toutes les personnes de plus de 75 ans, qui pourront se faire vacciner dans l'un des centres de vaccination de leur département.

Sont également prioritaires les patients vulnérables à très haut risque (atteints de cancer, maladies rénales chroniques sévères, transplantés, poly-pathologies chroniques, maladies rares, trisomie 21,...).

Cette vaccination est facultative, est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et intervient dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

Voici les coordonnées des centres de vaccinations ouverts dans le Haut-Rhin (attention, il faut s'armer de patience et espérer un approvisionnement suffisant en vaccins !! ...) :

- Centre de vaccination – Gymnase de la Palestre à ALTKIRCH – prendre rdv au 09.70.81.81.61 ou sur internet via Doctolib ;

- Centre de vaccination – Parc des expositions (Hall 5) Avenue de la Foire aux Vins, 68000 Colmar – 09.70.81.81.61 – Prendre rdv en ligne ;
- Centre de vaccination – Palais des Sports Station tram : Palais des sports (ligne 2) 16 Boulevard Charles Stoessel, 68200 Mulhouse – 09.70.81.81.61 – Prendre rdv en ligne ;
- Centre de vaccination Forum 1 – Place du Forum, 68300 Saint-Louis – 09.70.81.81.61.

4. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang bénévoles

- ❑ L'association invite ses membres et toutes les personnes souhaitant faire un geste de solidarité à l'égard d'autrui, à prendre part à la **collecte de sang** organisée **le vendredi 19 février 2021 à CARSPACH, de 16H30 à 19H30**.

La dernière collecte du 04.12.2020 à HIRTZBACH a réuni 54 donateurs. Voici le bilan des dons de sang organisés à HIRTZBACH et à CARSPACH en 2020 :

- 5 collectes ont été organisées par le Groupement (2 à HIRTZBACH et 3 à CARSPACH) qui ont accueilli 365 donateurs (450 en 2019) ;
- les 2 collectes de HIRTZBACH ont réuni 122 donateurs (203 en 2019) ;
- En 2021, l'Association organisera deux collectes à HIRTZBACH (les 12 août et 03 décembre au Foyer Saint Maurice) et trois autres collectes auront lieu à CARSPACH les 19 février, 04 juin et 08 octobre.

L'Association remercie les donateurs de sang et compte sur eux et sur les nouveaux donateurs pour espérer atteindre les mêmes chiffres qu'en 2020.

Les donateurs de sang ont été particulièrement méritant cette année, vu le protocole mis en place lors de collectes.

L'association espère vivement pouvoir organiser des collectes plus conviviales en 2021 !

- ❑ Annulation de la quête en 2021

Vu le contexte, il n'y aura pas de quête cette année.

Le plus important est bien sûr d'aller aux collectes de sang le plus souvent possible et d'y emmener le plus grand nombre.

- ❑ **L'association lance également un appel à toute personne souhaitant rejoindre le comité.** A noter que le poste de président de l'association est à prendre, avis aux amateurs...

5. Dépôt volumineux de déchets verts

A titre de rappel, les personnes ayant une quantité importante de déchets verts à évacuer (par exemple suite à une taille de haie volumineuse) peuvent acheminer directement ces déchets sur la plateforme de compostage de HIRSINGUE, dans le cadre d'un partenariat entre AGRIVALOR et la Communauté de Communes Sundgau (afin d'éviter de remplir en une fois le conteneur installé Place de la Gare).

Ce dépôt à HIRSINGUE est gratuit mais nécessite la délivrance d'une autorisation à demander auprès de la mairie de HIRTZBACH. Elle sera délivrée sur le champ.

6. Accès réglementé aux conteneurs à verre usagé

L'accès libre aux conteneurs à verre usagé installés Place de la Gare, à toute heure de la journée (souvent très tôt ou très tard !) génère des bruits d'une intensité insupportable pour le voisinage, force est de le constater.

Pour y remédier, un arrêté du Maire, signé le 11 janvier 2021, réglemente désormais les horaires d'accès aux conteneurs à verre, de la manière suivante :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : de 7 h 00 à 20 h 00 ;
- du 1^{er} octobre au 30 mars : de 8 h 00 à 18 h 00 ;
- interdit le dimanche et les jours fériés.

Attention : le non-respect de ces horaires sera sanctionné par la Gendarmerie et la Brigade Verte, toutes deux chargées de l'exécution du présent arrêté.

Conseil : la réduction des horaires d'accès aux conteneurs à verre devrait nous inciter à prendre de nouvelles habitudes, par exemple en emportant nos bouteilles, bocaux et autres récipients en verre usagé lors des déplacements vers les zones commerciales de nos voisins (ALTKIRCH, HIRSINGUE), généralement équipées en conteneurs à verre.

7. Pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées : l'allocation personnalisée d'autonomie

Depuis quelques années, le Conseil Départemental du Haut-Rhin encourage les personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie à rester à leur domicile plutôt que de s'orienter vers un EHPAD, solution plus coûteuse.

C'est ainsi qu'est née l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

- L'APA aide à payer les dépenses nécessaires pour permettre aux personnes de 60 ans et plus d'être maintenues à leur domicile, malgré la perte d'autonomie.

Ces dépenses, inscrites dans un plan d'aide personnalisé, peuvent concerner :

- des prestations à domicile (aide-ménagère, soin à domicile,...) ;
- du matériel (installation de la téléassistance, barres d'appui,...) ;
- des fournitures pour l'hygiène (protections contre l'incontinence,...) ;
- du portage de repas ;
- des travaux pour aménager le logement (installation d'une douche à l'italienne, d'un monte-escalier,...) ;
- des dépenses de transport ;
- des services rendus par un accueillant familial ;
- un accueil temporaire, à la journée ou avec hébergement.

- ❑ Pour bénéficier de l'APA, il faut être âgé de 60 ans et plus, résider en France de façon stable et régulière et être en perte d'autonomie (évaluée par une équipe de professionnels du Conseil Départemental).

Il n'y a pas de conditions de revenus pour bénéficier de l'APA, mais au-delà d'un certain niveau de revenus, une participation progressive vous sera demandée.

- ❑ Pour demander l'APA à domicile, il convient de compléter un dossier assez simple, accompagné d'un certificat médical à remplir par son médecin traitant.

Ce dossier est à demander au service Solidarité – Senior d'ALTKIRCH (Quartier Plessier – Bâtiment 2) :

- par téléphone au 03.89.08.98.30 ;
- par email à : oliveri@haut-rhin.fr

- ❑ A réception du dossier, dans un délai de 5 à 6 semaines, une assistante sociale vient évaluer la situation au domicile du demandeur, et mettre en place un plan d'aide personnalisé. Le dispositif peut être mis en œuvre dans un délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

A noter que les travaux d'aménagement du logement peuvent bénéficier d'aides conséquentes via le dispositif « Action Logement » et l'ANAH.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Solidarité – Senior (voir ci-dessus) qui vous réservera un bon accueil.

8. MaPrimeRénov' pour la rénovation énergétique des logements

Améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? C'est possible depuis le 1er janvier 2020 ! L'Etat vous propose une nouvelle aide financière : MaPrimeRénov', une aide juste qui s'adapte en fonction de vos revenus, une démarche simple et un bon geste pour la planète.

MaPrimeRénov' vous permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût. Du conseil personnalisé à l'obtention de l'aide, l'Etat vous accompagne !

Depuis le 01.01.2021, MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires occupants ou bailleurs sans conditions de revenus ainsi qu'à toutes les copropriétés, pour la réalisation de travaux dans les parties communes.

Le dispositif propose un bonus « sortie de passoire » (étiquette énergétique F ou G) et un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergétique B ou A.

Un forfait rénovation globale sera également disponible pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, afin d'encourager les bouquets de travaux.

Les propriétaires qui ont un projet de rénovation thermique peuvent bénéficier d'un accompagnement d'Oktave, service de la Région Grand Est et de l'ADEME (montage des dossiers financiers, avance d'aides, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, accès facilité à l'Eco PTZ et au prêt travaux, ...).

- Pour déposer un dossier MaPrimeRénov' et faire une simulation, rendez-vous sur le site : www.maprimerenov.gouv.fr
- Pour contacter Oktave : www.oktave.fr ou 0 805 383 483.

9. Sous-Préfecture d'Altkirch : espace « France Services » (rappel)

Depuis le 01/01/2020, les usagers peuvent effectuer la plupart des démarches administratives de leur quotidien auprès de la Sous-Préfecture d'Altkirch, transformée en espace « France Services », et être accompagnés par des agents polyvalents.

L'ensemble des services (ministère de l'Intérieur, finances publiques, justice, assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole, La Poste) est accessible au public de 9H à 12H et de 13H30 à 16H00 du lundi au vendredi, à la Sous-Préfecture, 5 rue Charles de Gaulle à Altkirch.

10. Remerciements

Margot MEYER a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire. Elle remercie en particulier M. le Maire, ses adjoints et le conseil municipal, le Député Jean-Luc REITZER, le Crédit Mutuel, ses enfants, sa famille, ses voisins et amis pour leurs présents, visites, cartes et messages téléphoniques, de près et de loin.

Merci de tout cœur.

11. Etat Civil

Décès

Le 15 janvier 2021 à THANN nous a quittés Raymond MACKER, dans sa 84^{ème} année.

12. Les grands anniversaires du mois de février 2021

65 ans :	M.	LEJEUNE	Philippe
	Mme	GRIMM	Marie Odile née BRAND
66 ans :	M.	RAPP	Christian
	M.	WALCH	Raymond
67 ans :	Mme	MUNCK	Marie-Claire née ZIPPER
	Mme	WACH	Chantal née MOSER
68 ans :	Mme	BUETSCHA	Huguette née DROESCH
	M.	TEMPORINI	Lucien
69 ans :	Mme	VONESCH	Jeannette
70 ans :	Mme	ALBISSER	Violette née ISSENLOR
71 ans :	Mme	HARTMANN	Lucienne
72 ans :	Mme	PFLIEGER	Viviane née LIDIN
73 ans :	Mme	LEHMANN	Huguette née SCHLIENGER
75 ans :	Mme	LAGROST	Annie née DURAIN
	Mme	LIDY	Marie Odile née MUNCK
	M.	BORNEQUE	Charles
76 ans :	Mme	HEITZMANN	Claudette née MARTIN
77 ans :	Mme	MISLIN	Marie Madeleine née HELL
	Mme	MARTEAU	Chantal née KRAFT
80 ans :	Mme	WALTER	Marie-Louise née FEDERSPIEL
83 ans :	Mme	CANIARD	Monique née JUNDT
	Mme	LUCARELLI	Marianne
88 ans :	Mme	FREYBURGER	Armandine née HIGELIN
	M.	PFLIEGER	Etienne
95 ans :	M.	LITZLER	Raymond

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.